



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
9 juillet 2021  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire de 2021**

7-10 septembre 2021

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Érythrée

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Érythrée est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 13 552 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 65 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2022-2026.

---

\* [E/ICEF/2021/23](#).



## Fondements du programme

1. L'Érythrée compte environ 3,5 millions d'habitantes et d'habitants<sup>1</sup>, dont un peu plus de la moitié (51,7 %) est âgée de moins de 19 ans<sup>2</sup>. Depuis l'indépendance officielle en 1993, l'espérance de vie à la naissance a progressé de 50 à 66 ans (63 ans pour les hommes et 67 ans pour les femmes)<sup>3</sup>. Selon les estimations, les populations vulnérables comprennent 225 000 personnes handicapées, dont 13 % d'enfants, près de 100 000 filles et garçons orphelins et 300 000 ménages dirigés par des femmes (soit 44,4 % de l'ensemble des ménages)<sup>4</sup>.

2. Après son indépendance, l'Érythrée a été détournée de la voie du développement durant plusieurs décennies en raison de la guerre avec l'Éthiopie, qui a débuté en 1998 et a donné lieu à une période de 20 ans<sup>5</sup> d'instabilité régionale, dont neuf ans de sanctions internationales<sup>6</sup>. La signature de l'accord de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie en juillet 2018 et la levée des sanctions par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies plus tard la même année ont permis de normaliser la situation. Depuis lors, l'Érythrée s'est progressivement tournée vers le développement et le renforcement de la résilience, tout en restant extrêmement vulnérable aux chocs économiques, climatiques et exogènes, notamment la fluctuation des cours des produits de base et les menaces pesant sur la paix et la sécurité régionales.

3. La lutte contre la pauvreté a été au cœur du discours des pouvoirs publics sur le développement depuis l'indépendance. Il n'existe aucune donnée fiable récente, mais une enquête réalisée en 2003 faisait état d'un taux de pauvreté de 66 %, un quart de la population vivant dans l'extrême pauvreté<sup>7</sup>. Bien que les données publiques sur les dépenses sociales fassent également défaut, les taux élevés de pauvreté touchant les enfants sont le signe d'investissements insuffisants et souvent inéquitables dans le bien-être des enfants et de leurs foyers.

4. Les pouvoirs publics ont mis en œuvre divers programmes de protection sociale afin d'améliorer l'accès aux services et les transferts sociaux. Mais ces mesures manquent de coordination et d'envergure et sont tributaires des transferts de fonds provenant de sources extérieures. Avec le soutien de l'UNICEF, le Ministère du travail et de la protection sociale élabore actuellement une politique nationale de protection sociale, assortie d'un plan stratégique, qui vise à établir et renforcer les systèmes nationaux de protection sociale. L'ensemble devrait être finalisé et adopté en 2022.

5. La diversité biologique de l'Érythrée, si riche dans le passé, s'est gravement dégradée au point que ses écosystèmes comptent aujourd'hui parmi les plus fragiles et ses conditions agricoles parmi les plus difficiles de la région. L'environnement est en outre menacé par les changements climatiques et la désertification, ainsi que par les ravages des criquets pèlerins. Le pays est extrêmement vulnérable aux risques naturels, il compte parmi les plus démunis face aux catastrophes induites par les

<sup>1</sup> <https://population.un.org/wpp/Download/Standard/Population/>.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Estimation du Bureau national de statistique et données du Ministère des collectivités locales, Examen à mi-parcours, décembre 2019.

<sup>4</sup> Ministère du travail et du bien-être social [actuellement Ministère du travail et de la protection sociale], enquête sur la population active d'Érythrée 2015/2016.

<sup>5</sup> Cadre de coopération pour le partenariat stratégique des Nations Unies, 2017–2021/estimation du Gouvernement de l'État d'Érythrée, (2015).

<sup>6</sup> Décembre 2009 à novembre 2018.

<sup>7</sup> Enquête sur la mesure du niveau de vie des ménages et les aspects de la pauvreté (Bureau national de statistique, 2003).

changements climatiques et aux migrations de population qui en découlent, du fait de l'inadéquation de ses capacités et de l'insuffisance de ses ressources<sup>8</sup>.

6. En dépit d'un taux d'infection par la maladie à coronavirus (COVID-19) relativement faible, les perturbations liées aux mesures de confinement, associées à l'impact de la pandémie sur l'économie locale et mondiale, devraient assombrir les perspectives du pays et aggraver ses vulnérabilités à court terme.

7. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 46,5 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2015 à 40,5 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2019. La pneumonie, le paludisme, la diarrhée et la malnutrition – autant de maladies largement évitables ou traitables – en sont les principales causes. Ce taux élevé traduit des limitations et des goulets d'étranglement en termes de qualité, de couverture et d'utilisation des services de santé, l'inadéquation des services d'eau et d'assainissement et les mauvaises pratiques d'hygiène au sein des foyers. La mortalité néonatale, principal facteur de décès des moins de 5 ans, a stagné à 18 décès pour 1 000 naissances vivantes de 2015 à 2019<sup>9</sup>.

8. L'absence de données fiables récentes ne permet pas d'évaluer les progrès réalisés en matière de nutrition infantile. En 2010, un peu plus de la moitié des enfants de moins de 5 ans souffraient d'un retard de croissance, dû principalement à une mauvaise nutrition maternelle, à un espacement insuffisant des naissances et à de mauvaises pratiques d'alimentation et de soins des nourrissons et des jeunes enfants<sup>10</sup>. En 2010, 15,3 % des enfants de moins de cinq ans souffraient de malnutrition aiguë, dont 4,2 % de malnutrition sévère<sup>11</sup>.

9. Selon la politique nationale de santé 2020, le gouvernement a réévalué en 2019 les estimations de mortalité maternelle à 184 décès pour 100 000 naissances vivantes<sup>12</sup>. Les principales causes, par ailleurs évitables, sont les goulets d'étranglement au niveau de la couverture et de la qualité des soins, le recours insuffisant aux services de planification familiale, la dénutrition fréquente des femmes enceintes et des mères, et l'anémie.

10. Le rapport de 2015 sur les objectifs du Millénaire pour le développement de l'Érythrée précise que 85 % de la population a accès à des systèmes d'approvisionnement en eau potable, mais les disparités entre population urbaine et population rurale sont importantes<sup>13</sup>. La baisse du niveau de la nappe phréatique, exacerbée par les changements climatiques, et les dysfonctionnements de certaines sources d'eau améliorées restent une préoccupation.

11. La couverture en matière d'assainissement a considérablement progressé. En 2016, quelque 12 % de la population au moins utilisait des services d'assainissement de base. À la suite de la Conférence nationale sur l'assainissement de 2018, l'engagement renouvelé des autorités s'est accompagné d'une mobilisation sociale intense pour accélérer la mise à disposition d'installations sanitaires hygiéniques et

<sup>8</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, *Climate Change and Migration in Vulnerable Countries: A snapshot of least developed countries and small island developing states* (OIM, Grand-Saconnex, Suisse, 2019).

<sup>9</sup> Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, 2019.

<sup>10</sup> Enquête sur la population et la santé en Érythrée (EPHS) 2010.

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Estimation du Ministère de la santé de l'Érythrée, sur la base des décès maternels survenus dans les établissements de soins en 2019, extrapolée au niveau national. La dernière estimation du taux de mortalité maternelle par le groupe interorganisations d'experts s'élevait à 480 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2017.

<sup>13</sup> *Eritrea Millennium Development Goals, 2015 Report*, Ministère du développement national, 2016.

d'un coût abordable. En 2020, la couverture en termes d'assainissement de base avait atteint le taux de 60 % au niveau national.

12. Malgré la politique gouvernementale considérant que le développement de la petite enfance fait partie intégrante du programme d'éducation de base, l'accessibilité en la matière est très faible à l'échelle nationale, avec un taux de 18,7 % (sans distinction de sexes), et les disparités régionales sont marquées<sup>14</sup>.

13. Entre 2010 et 2019, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire a progressé de 55,1 % à 83,6 % et le nombre d'écoles primaires est passé de 836 à 1 010 unités. Cependant, on estime que 15,9 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés, notamment dans les communautés nomades et semi-nomades. Quelques 35 % des enfants en âge de fréquenter le premier cycle de l'enseignement secondaire (11-13 ans) ne sont pas scolarisés, dont 53 % sont des filles. Par ailleurs, beaucoup d'enfants scolarisés connaissent des difficultés d'apprentissage. Moins de la moitié des élèves de troisième et de cinquième année ont acquis les savoirs fondamentaux attendus en matière de lecture, d'écriture et de calcul<sup>15</sup>.

14. Malgré l'absence de données exhaustives sur la violence envers les enfants et les femmes en Érythrée, les autorités ont pris des mesures pour améliorer leur cadre institutionnel et politique en vue d'intensifier la protection des enfants, l'élimination des discriminations à l'égard des femmes et la promotion de l'égalité des sexes. Cela étant, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a noté en 2020 que les attitudes patriarcales et les stéréotypes discriminatoires persistent concernant le rôle et les responsabilités des femmes et des hommes dans la famille et la société et donnent lieu à des pratiques néfastes, notamment le mariage des enfants et les mutilations génitales des femmes<sup>16</sup>. En dépit de la proclamation de l'abolition de l'excision interdisant toutes les formes de mutilation de ce type, cette pratique discriminatoire et préjudiciable reste répandue, même si sa prévalence est en baisse. Les données les plus récentes (enquête de 2010) montrent que 83 % des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans en ont été victimes<sup>17</sup>. En général, les mutilations génitales féminines en Érythrée sont pratiquées sur des fillettes âgées de 0 à 5 ans, laissant entrevoir que le taux de prévalence ne reflète pas pleinement la situation.

15. L'Érythrée se classe parmi les 20 pays affichant les taux de mariage d'enfants les plus élevés. D'après les dernières données disponibles, en 2010, près de 41 % des filles de moins de 18 ans étaient mariées, dont 13 % l'avaient été avant leurs 15 ans<sup>18</sup>. Et ce, en dépit de l'article 581 du code civil transitoire de l'Érythrée, qui dispose qu'aucun contrat de mariage n'est valable si l'un des conjoints est âgé de moins de 18 ans. Le mariage d'enfants est une coutume traditionnelle profondément ancrée et largement approuvée, justifiée par des concepts sociaux, religieux et économiques, qui prive souvent les filles de la possibilité d'achever une éducation, même de base ou de niveau intermédiaire, et de réaliser pleinement leur potentiel.

<sup>14</sup> Sauf indication contraire, les données sur l'éducation figurant dans cette section sont basées sur les chiffres du Ministère de l'éducation, Système d'information sur la gestion de l'éducation, Indicateurs essentiels de l'éducation, 2018/2019.

<sup>15</sup> Rapport de suivi des performances scolaires (enquête IV, 2018).

<sup>16</sup> Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Observations finales concernant le sixième rapport périodique de l'Érythrée, mars 2020.

<sup>17</sup> EPHS 2010. [Cependant, un recensement des populations en termes de mutilations génitales féminines réalisé en 2018 a révélé une réduction significative de la prévalence chez les filles de moins de 15 ans (3,8 %) dans ces communautés.]

<sup>18</sup> Ibid.

16. Des données fiables sur l'enregistrement des naissances, pourtant obligatoire en vertu du code civil transitoire, font également défaut. L'enregistrement des naissances et l'attribution de numéros d'état civil relèvent de la responsabilité des administrations locales. La délivrance des certificats de naissance, qui sont essentiels pour garantir l'accès aux services sociaux et aux services de protection adaptés à l'âge, reste également difficile.

17. Malgré, là encore, l'absence de données corroborant le phénomène, des milliers d'enfants et de jeunes Érythréennes et Érythréens entreprennent des périple dangereux afin d'émigrer vers d'autres pays, notamment vers l'Europe. L'Érythrée fait partie de l'initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique, une action régionale visant à combattre la traite des êtres humains.

18. Dans l'environnement de programmation complexe de l'Érythrée, l'un des principaux enseignements tirés du programme de pays actuel est l'efficacité dont ont fait preuve les plateformes communautaires de changement. Les mécanismes locaux ont permis d'améliorer la dispense, la portée et l'utilisation des services de santé primaire de base, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la gestion locale de la malnutrition aiguë et les services de protection de l'enfance. Dans le domaine de l'éducation, ces mécanismes ont multiplié les espaces d'apprentissage, amélioré le repérage et la prise en charge des enfants non scolarisés et stimulé la demande d'une éducation de qualité. La mise en place d'approches simples et innovantes s'est avérée efficace, compte tenu des faibles coûts de transaction du pays et de l'intérêt marqué de la population pour le bénévolat.

19. Un certain nombre d'enseignements importants ont également été tirés de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Du fait des restrictions de circulation et de l'espace numérique limité, l'UNICEF a tiré parti des médias traditionnels existants ainsi que des plateformes communautaires, pour informer la population des risques et animer la mobilisation en faveur des mesures de prévention et de contrôle de l'infection. Dans le nouveau programme de pays, les actions de sensibilisation locales intégrées et combinées avec des approches multimédia seront mieux optimisées.

20. Les priorités du programme de pays 2022-2026 visent à corriger les disparités persistantes et à faire face aux nouveaux risques auxquels sont confrontés les enfants et les femmes, comme indiqué dans l'analyse commune de pays. Elles tiennent compte en cela des domaines dans lesquels l'UNICEF apporte la plus grande valeur ajoutée dans le contexte du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, la finalité étant d'aider l'Érythrée dans la réalisation des droits de l'enfant et l'atteinte des objectifs de développement durable. Le programme identifie cinq carences prioritaires :

a) Des taux élevés de mortalité et de morbidité néonatales, infantiles et maternelles et de dénutrition liées à des causes évitables, notamment un accès et un recours insuffisants à l'eau potable, à l'assainissement et aux pratiques d'hygiène ;

b) L'accès limité à une éducation et à un apprentissage de base de qualité pour une majorité d'enfants ;

c) Les risques considérables auxquels sont exposés les enfants, en particulier les filles, de subir des violences, des actes d'exploitation et des pratiques néfastes, notamment les mutilations génitales féminines et le mariage d'enfants ;

d) Pour la plupart des enfants, l'impossibilité d'exercer leur droit à un nom et à une identité grâce à l'enregistrement des naissances et des certificats de naissance ;

e) Les nombreux enfants vivant dans des ménages qui sont confrontés à une pauvreté monétaire et multidimensionnelle et très vulnérables aux chocs.

21. Le programme de pays a pour ambition, d'ici 2026, de faire en sorte que davantage d'enfants érythréens, en particulier les plus vulnérables et les plus exposés, puissent réaliser leurs droits afin de survivre, se développer pleinement et vivre dans un environnement plus sûr. Ceci suppose que :

a) Les services sociaux essentiels à l'intention des enfants et des familles, en particulier les plus défavorisés, gagnent en qualité et soient plus accessibles et plus inclusifs ;

b) Davantage de parents et de pourvoyeurs de soins adoptent des comportements sains, attentionnés et protecteurs, notamment en recourant aux services sociaux disponibles ;

c) Les collectivités et les dirigeants offrent un environnement favorable aux parents et aux pourvoyeurs de soins et encouragent les normes sociales positives tout en rejetant les pratiques néfastes ;

d) Les ménages et les populations soient plus résilients et plus aptes à résister aux chocs ;

e) Les pouvoirs publics, aux niveaux national et infranational, disposent de capacités accrues pour élaborer et mettre en œuvre un développement de qualité et centré sur l'enfant.

22. Le programme de pays contribuera à l'accomplissement des quatre réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, des priorités sociales et de développement des pouvoirs publics, des objectifs de développement durable, du Plan stratégique et du Plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UNICEF, ainsi que de l'Agenda 2040 pour les enfants d'Afrique et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

### **Priorités du programme et partenariats**

23. La réalisation des objectifs de développement durable pour les enfants nécessite de solides systèmes dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, et de la protection. La stratégie centrale de l'UNICEF sera concentrée sur le renforcement des composantes des systèmes qui influenceront le plus sur les réalisations en faveur des enfants. Il s'agit notamment de l'intégration de modèles de prestation de services, de l'institutionnalisation des plateformes locales, de l'amélioration de la qualité de la prestation de services, du renforcement des capacités du personnel des services sociaux et des systèmes de gestion des données, de l'affectation et de l'utilisation plus efficaces des ressources financières, du développement des capacités institutionnelles et de la mise à disposition, le cas échéant, de ressources et de fournitures essentielles.

24. Sur la base des enseignements tirés, l'UNICEF continuera à promouvoir l'institutionnalisation des services assurés par la communauté au sein des systèmes de services sociaux. Les services de développement de la petite enfance, la gestion locale intégrée de la malnutrition aiguë, l'assainissement total géré par la collectivité en vue de mettre fin à la défécation à l'air libre, la mobilisation de travailleuses, travailleurs et bénévoles communautaires pour animer le dialogue et agir au niveau local afin de lutter contre les mutilations génitales féminines et le mariage d'enfants, et la formation d'agents de santé de première ligne (« médecins aux pieds nus ») dispensant des services de base aux populations les plus difficiles à atteindre en sont quelques exemples.

25. L'UNICEF s'appuiera sur les opportunités offertes par des innovations qui ont émergé de la pandémie : l'utilisation des plateformes numériques. Malgré un

environnement informatique limité, le recours aux plateformes numériques en guise d'accélérateurs de changement sera exploré dans l'ensemble du programme. Cela permettra une transformation rapide à grande échelle, notamment en complément des plateformes locales.

26. L'UNICEF intégrera explicitement le renforcement de la résilience pour offrir aux enfants et aux familles les moyens de mieux se préparer aux crises, de les gérer et de se rétablir plus rapidement. La programmation tiendra systématiquement compte des risques en recensant et en traitant les causes profondes et les facteurs de risque, notamment les vulnérabilités, le manque de capacités et l'exposition à divers chocs et tensions.

27. Guidé par les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire et le Cadre de responsabilité de l'UNICEF à l'égard des populations touchées, l'UNICEF contribuera au renforcement de l'état de préparation des autorités et des collectivités et de leurs capacités à répondre aux crises et aux besoins humanitaires. En tant que fournisseur de dernier recours, l'UNICEF soutiendra la dispense d'une aide humanitaire opportune. À cette fin, il procédera à des analyses de risques pour s'assurer de la bonne préparation et intégrera des mesures d'atténuation dans les activités de programme, jetant ainsi les bases de la résilience des communautés.

28. L'UNICEF adoptera des approches novatrices pour promouvoir des comportements positifs, s'agissant notamment du recours aux services, et combattra les attitudes et pratiques socioculturelles néfastes, en concentrant son action sur les parents, les prestataires de soins, le personnel enseignant, les enfants et les filles et garçons adolescents.

29. L'UNICEF mettra en œuvre de solides approches intersectorielles destinées à renforcer la programmation en matière de développement du jeune enfant, en particulier à améliorer les pratiques parentales. L'organisation visera également à accroître la qualité et la pertinence des programmes et services destinés aux adolescentes et adolescents, tout en contribuant à l'initiative Génération sans limites, le partenariat pour et avec les jeunes.

30. Dans le cadre de la priorité du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable consistant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, l'UNICEF collaborera avec d'autres organismes pour : a) renforcer les cadres juridiques, politiques et programmatiques multisectoriels afin de promouvoir l'égalité des sexes, d'éliminer la violence envers les femmes, y compris les mutilations génitales féminines et le mariage d'enfants, et de s'attaquer aux obstacles structurels qui empêchent les femmes et les filles d'exercer leurs droits fondamentaux ; et b) sensibiliser les chefs traditionnels et religieux, les parents, le personnel enseignant et le grand public à l'impact des pratiques néfastes sur la vie des filles et des femmes.

### **Survie et développement de l'enfant**

31. Cette réalisation vise à favoriser le développement des enfants et à faire reculer les taux élevés de mortalité et de morbidité néonatales, infantiles et maternelles et de dénutrition – tous dus à des causes évitables, notamment l'accès et le recours insuffisants à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène. L'UNICEF participera à la promotion de la programmation intégrée et des systèmes communautaires, des approches clés pour la fourniture de services de qualité, incitatifs, préventifs et curatifs de santé, de nutrition, de développement du jeune enfant et d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), qui soient appropriés, sûrs, abordables et accessibles aux enfants, aux filles et garçons adolescents ainsi qu'aux femmes, en

particulier ceux des communautés les plus vulnérables. Les systèmes pilotés par les pouvoirs publics seront renforcés par l'établissement de liens plus étroits entre les programmes et les secteurs, l'amélioration des dispositions institutionnelles en matière de coordination, de prestation de services et de responsabilité à tous les niveaux, et le développement des systèmes de données et d'information.

32. Pour améliorer la santé et la nutrition des nouveau-nés, des jeunes enfants et des adolescentes et adolescents, l'UNICEF, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), produira des données probantes et fournira une assistance technique au Ministère de la santé en vue : a) d'intensifier les actions locales destinées à renforcer la demande en matière de santé et de nutrition des nouveau-nés, des enfants et des filles et garçons adolescents ; b) de faire la démonstration d'initiatives novatrices d'amélioration de la qualité des soins, axées sur les enfants et les familles, dans le domaine de la santé et de la nutrition à l'échelle des communautés et des établissements ; c) de renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour dispenser des soins appropriés aux nouveau-nés de petite taille et malades ; et d) d'intégrer la santé génésique, maternelle, néonatale, de l'enfant et de l'adolescent dans les autres services de santé et de nutrition.

33. Pour contribuer à l'amélioration des réalisations en matière de santé sexuelle et reproductive, et en particulier à la réduction de la morbidité et de la mortalité liées à la grossesse, l'UNICEF et ses partenaires des Nations Unies soutiendront les approches de renforcement des systèmes pilotés par les pouvoirs publics visant à : a) améliorer et préserver la santé et l'état nutritionnel des adolescentes et des femmes ; b) assurer la fourniture de services prénatals, d'accouchement assisté par du personnel qualifié et postnatals de qualité à tous les niveaux ; c) créer une demande pour l'utilisation adéquate et opportune des services prénatals, d'accouchement par du personnel qualifié et postnatals ; d) améliorer la dispense d'une éducation sur la santé sexuelle et procréative, les soins pendant la période de préconception, la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, et les pratiques de nutrition et de soins, ainsi que la fourniture d'informations à ce propos ; et e) renforcer les systèmes d'information publics en matière de santé et de nutrition ainsi que la capacité des prestataires de services de santé et de services communautaires à utiliser les données pour planifier et améliorer la dispense des services.

34. L'UNICEF, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, entre autres, encouragera les interventions nutritionnelles multisectorielles à fort impact qui permettent d'optimiser les structures de soins de santé primaires et communautaires, ainsi que leur portée et leur personnel. Pour favoriser la nutrition, l'UNICEF et ses partenaires collaboreront plus étroitement avec le secteur agricole et le système alimentaire, ainsi qu'avec les systèmes d'éducation, WASH et de protection sociale, afin de prévenir et de réduire toutes les formes de dénutrition. Il s'agit notamment de défendre et de promouvoir des régimes alimentaires, des pratiques et des services qui favorisent une nutrition, une croissance et un développement optimaux des enfants, des filles et garçons adolescents et des femmes, l'enrichissement des produits alimentaires et le traitement des enfants souffrant d'émaciation grave.

35. La contribution de l'UNICEF à la généralisation du recours à l'eau potable, à l'assainissement et aux pratiques d'hygiène consistera plus particulièrement à aider le Ministère des terres, de l'eau et de l'environnement et d'autres organismes publics à : a) renforcer les capacités techniques du secteur, la coordination, les dispositions institutionnelles et les chaînes d'approvisionnement à tous les niveaux afin d'améliorer les services ; b) élaborer des modèles de prestation WASH adaptés au contexte et résilients au climat, tirant parti des innovations technologiques et des

connaissances locales pour renforcer la durabilité et atténuer l'impact des changements climatiques ; et c) améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes en mettant au point un inventaire national complet et un plan de calcul des coûts des services WASH.

36. Tirant les enseignements du programme de pays actuel, l'UNICEF privilégiera les actions multisectorielles et la coordination pour assurer des services de proximité et promouvoir des pratiques et des comportements sains et sûrs.

### **Éducation et apprentissage**

37. Cette réalisation vise à améliorer l'accès aux possibilités d'éducation et les résultats d'apprentissage pour les enfants, de la petite enfance à l'adolescence, en particulier ceux issus des populations nomades et les autres enfants défavorisés. À partir des enseignements tirés, notamment de la pandémie de COVID-19, et en collaboration avec le Partenariat mondial pour l'éducation, une approche axée sur le renforcement des systèmes sera mise en œuvre en vue d'améliorer la capacité des pouvoirs publics et autres porteurs de devoirs à faire en sorte que : a) la couverture et la qualité des possibilités d'apprentissage précoce soient élargies ; b) les enfants scolarisés le restent et que ceux qui ne le sont pas bénéficient d'options formelles et alternatives d'éducation et d'apprentissage ; et c) l'enseignement et l'apprentissage gagnent en qualité et en pertinence.

38. Afin d'accélérer l'accès à l'enseignement pré-primaire de qualité, en particulier pour les membres des communautés défavorisées, rurales ou vivant dans des zones reculées, l'UNICEF soutiendra des modèles rentables à caractère local ou en lien avec des établissements d'enseignement primaire. Il continuera de promouvoir l'intensification des investissements du secteur privé dans l'enseignement pré-primaire et la mise en place de mécanismes de formation et d'incitations destinés à garantir un effectif suffisant d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance et de personnel enseignant de langue maternelle, notamment féminin.

39. En collaboration avec l'UNESCO et d'autres partenaires de développement, une expertise technique sera fournie pour soutenir la priorité des pouvoirs publics en matière de révision des programmes scolaires. L'objectif est de faire en sorte que le programme scolaire soit centré sur l'enfant, assorti d'une définition des résultats d'apprentissage escomptés, y compris en matière d'apprentissage social et émotionnel, et qu'il donne aux jeunes les moyens de subvenir à leurs besoins et de travailler. La formation en cours d'emploi sera encouragée afin de renforcer les capacités du personnel enseignant et des responsables d'établissements scolaires à promouvoir des pratiques pédagogiques inclusives et centrées sur l'apprenant, à rendre compte des résultats d'apprentissage, à normaliser les pratiques dans les écoles et les classes et à renforcer les systèmes d'évaluation.

40. L'UNICEF apportera un soutien technique et financier, y compris sous forme de fournitures et de matériels, pour la mise en place de structures d'apprentissage équitables, adaptées aux enfants, y compris handicapés. Il s'agira notamment de construire ou de réaménager des établissements d'enseignement primaire, des collèges et des lycées, des écoles spéciales, des pensionnats et établissements offrant des services d'internat ainsi que des classes, au sein de structures permanentes établies dans des zones rurales reculées. Des initiatives seront appuyées pour assurer la fourniture adéquate de manuels scolaires et de guides destinés au personnel enseignant, d'équipements de salles de classe et de matériel pédagogique. L'institutionnalisation des services WASH dans les écoles, notamment la promotion de la santé et de l'hygiène menstruelles, sera encouragée.

41. Les possibilités d'apprentissage formel et non formel seront promues pour élargir l'accès à un apprentissage adapté et de qualité des enfants handicapés et issus des populations nomades, rurales et isolées, grâce notamment à la création d'écoles satellites destinées à ceux qui vivent dans des communautés éparses.

42. L'UNICEF collaborera avec les pouvoirs publics, les médias et les responsables locaux pour favoriser et encourager des attitudes positives dans le cadre de la participation au développement de la petite enfance et à l'éducation de base, en particulier au sein des communautés nomades et isolées.

43. L'UNICEF contribuera au renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de l'éducation, aux niveaux central et infranational, s'agissant de la production et de l'exploitation de données et d'éléments probants, de la planification, de la mise en œuvre et du suivi du secteur, et de l'amélioration de la préparation et de la réaction aux situations d'urgence, notamment en appliquant une approche de planification tenant compte des risques.

### **Protection de l'enfance**

44. Cette réalisation vise à aider l'Érythrée à renforcer un environnement protecteur intégré capable de prévenir la violence, les abus, l'exploitation et les pratiques préjudiciables aux enfants et aux femmes et d'y faire face. L'UNICEF s'appuiera sur les activités de programme actuelles pour mettre en place un système de protection de l'enfance plus exhaustif, comprenant un système judiciaire adapté aux enfants et un système de protection sociale axé sur ces derniers. L'UNICEF entend également consolider les capacités de protection des familles et des communautés, en mettant l'accent sur l'abandon des normes sociales néfastes et la promotion de pratiques positives. Ces actions seront soutenues par un cadre politique et juridique porteur renforcé.

45. La prévention de toutes les formes de violence à l'égard des enfants et la lutte contre ce fléau serviront de point de départ aux efforts de renforcement des systèmes. Cela concerne en particulier la violence à l'encontre des enfants dans tous les contextes – à la maison, à l'école et dans la collectivité – ainsi que les pratiques de mutilation génitale féminine et de mariage d'enfants.

46. L'UNICEF renforcera prioritairement les mécanismes de protection de l'enfance, notamment en améliorant les compétences du personnel spécialisé des services sociaux et en étoffant les réseaux locaux de protection de l'enfance dans le but de recenser les enfants et les femmes vulnérables et de les orienter vers les services de soutien appropriés.

47. Un accent particulier sera placé sur les adolescentes, qui sont généralement beaucoup plus exposées à bon nombre de risques, notamment le mariage d'enfants, les mutilations génitales féminines et la violence. L'UNICEF appuiera le développement des compétences et de la confiance en soi des filles et garçons adolescents, pour leur donner les moyens de prévenir et combattre efficacement les diverses formes de violence exercées à leur encontre ou envers des enfants au sein de leurs communautés.

48. La mise en place d'un environnement protecteur renforcé pour les enfants et les femmes nécessite l'engagement de tous les secteurs sociaux. L'UNICEF encouragera cette approche multisectorielle dans le contexte de ses partenariats avec les entités gouvernementales et de sa collaboration interinstitutionnelle sur la protection de l'enfance avec le FNUAP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

49. L'UNICEF nouera le dialogue avec les pouvoirs publics en vue de renforcer le système d'enregistrement des naissances et de normaliser le processus dans les zobas (régions), notamment en y sensibilisant les communautés et en confortant les capacités des officiers d'état civil locaux.

### **Politique sociale et protection sociale**

50. Cette réalisation vise à aider l'Érythrée à réduire le nombre d'enfants vivant en situation de pauvreté monétaire et multidimensionnelle et celui des familles vulnérables aux chocs. L'UNICEF ambitionne de renforcer les capacités des pouvoirs publics à élaborer et mettre en œuvre pour le secteur social des politiques, plans et budgets plus équitables et articulés autour des enfants. Le but est entre autres d'instaurer un système de protection sociale plus étoffé, s'attachant à promouvoir le principe selon lequel aucun enfant ne doit être laissé pour compte, afin d'améliorer la sécurité de revenu et l'accès aux services sociaux de base des enfants les plus vulnérables et de leurs familles.

51. Devant le manque de données récentes et fiables, l'UNICEF s'attachera en priorité à renforcer la capacité des pouvoirs publics à collecter, analyser, suivre et exploiter des données sur la situation des enfants, y compris ceux vivant dans le dénuement, à des fins de planification et de budgétisation. Il intensifiera sa collaboration avec le Bureau national de statistique pour recueillir, analyser et produire des données sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants et les inégalités entre les femmes et les hommes, notamment dans le cadre de la prochaine enquête sur la population et la santé en Érythrée. Le Fonds s'associera par ailleurs à d'autres organismes des Nations Unies pour épauler les pouvoirs publics dans la préparation du plan de développement national, en insistant sur l'intégration des objectifs de développement durable centrés sur l'enfant.

52. L'UNICEF élargira ses activités dans le domaine des finances publiques en faveur des enfants, afin d'encourager et de promouvoir la mobilisation, l'affectation et l'utilisation efficace des ressources financières publiques nationales. En collaboration avec le PNUD, l'UNICEF s'attachera à : a) faire en sorte que les engagements politiques relatifs aux enfants soient davantage pris en compte dans les processus budgétaires ; b) recenser les moyens rentables et équitables de dispenser des services et de distribuer des fournitures ; et c) améliorer le flux et l'utilisation des ressources budgétisées pour les prestations de services assurées aux niveaux national et local.

53. L'UNICEF aidera les autorités à finaliser et mettre en œuvre la politique nationale et le cadre stratégique de protection sociale. Il s'agira notamment d'adapter les systèmes administratifs et de prestation de services des programmes de protection sociale ordinaires afin de répondre aux besoins des ménages affectés par des chocs et ceux dirigés par une femme, et de toucher davantage d'enfants dans le besoin, notamment les orphelines et orphelins, les enfants handicapés et ceux vivant et/ou travaillant dans la rue. Le Ministère du travail et de la protection sociale sera assisté dans la mise en place d'un système de registre unique de gestion des informations et d'un mécanisme de gestion des dossiers. Il sera par ailleurs encouragé à renforcer les capacités du personnel de l'aide sociale assurant les services de protection sociale, dont les agentes et agents de mobilisation chargés de sensibiliser les familles.

54. L'UNICEF accompagnera l'évaluation des programmes de transferts sociaux en cours afin d'éclairer les projets potentiels d'expansion et d'intensification, y compris des réseaux locaux traditionnels et informels de protection sociale tels que la famille élargie et les autres mécanismes de soutien social, les associations bénévoles locales et les groupes d'entraide entre voisins. Ces initiatives locales ont récemment joué un

rôle considérable dans l'aide dispensée aux familles frappées par l'impact socio-économique de la COVID-19.

### **Efficacité du programme**

55. Les mesures visant à renforcer l'efficacité de la mise en œuvre et de la gestion du programme de pays seront axées sur la coordination, la communication stratégique, le plaidoyer, la communication sur l'évolution des comportements sociaux, la coordination de la recherche ainsi que le contrôle de l'exécution et l'évaluation. Elles incluront par ailleurs des actions visant à renforcer l'analyse des risques, la préparation et la réponse aux urgences, ainsi que l'adoption d'approches tenant compte des questions de genre dans toutes les composantes du programme. L'accent sera placé sur la systématisation du travail intersectoriel, en particulier pour les activités axées sur le développement du jeune enfant, l'éducation parentale, les adolescents filles et garçons ainsi que les jeunes. Le recours aux approches numériques dans la programmation sera coordonné afin de parvenir à des résultats rapides et d'envergure, malgré les contraintes liées aux technologies de l'information dans le pays.

### **Tableau récapitulatif du budget**

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie et développement de l'enfant	3 528	25 000	28 528
Éducation et apprentissage	2 374	27 500	29 874
Protection de l'enfance	1 883	5 000	6 883
Politique sociale et protection sociale	635	5 000	5 635
Efficacité du programme	5 132	2 500	7 632
<b>Total</b>	<b>13 552</b>	<b>65 000</b>	<b>78 552</b>

### **Administration du programme et gestion des risques**

56. Le programme de pays sera mis en œuvre dans le contexte du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et en coopération avec les pouvoirs publics, sous l'égide du Ministère des finances et du développement national.

57. Le programme de pays est confronté à un certain nombre de risques potentiels, notamment la vulnérabilité de l'Érythrée aux catastrophes naturelles, l'insécurité régionale et sous-régionale, la faible efficacité du financement public et une éventuelle incapacité à mobiliser des fonds suffisants. L'UNICEF collaborera avec ses partenaires des Nations Unies pour intensifier les investissements dans le renforcement des systèmes de préparation et d'intervention en cas d'urgence, élaborer des stratégies conjointes de collecte de fonds et appliquer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Un plan annuel de prévention et d'intervention destiné au personnel et aux partenaires permet d'atténuer les risques d'exploitation et d'abus sexuels.

58. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations de l'organisation.

## **Suivi et évaluation**

59. L'UNICEF assurera le suivi des résultats grâce aux plans de travail sectoriels, au plan intégré de suivi, d'évaluation et de recherche et au suivi sur le terrain, y compris les mécanismes de retour d'information et de plainte destinés aux populations vulnérables. Des examens annuels menés avec les partenaires d'exécution permettront d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs prévus, d'examiner les risques programmatiques, opérationnels et financiers et de mettre au point des mesures de contrôle et d'atténuation appropriées. Grâce à des plans de gestion annuels, l'UNICEF contrôlera l'efficacité des mécanismes de gouvernance et de gestion, l'intendance des ressources financières et la gestion des ressources humaines.

60. Au titre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'UNICEF continuera d'assurer la présidence de l'équipe de gestion du programme des Nations Unies et la codirection du groupe chargé du suivi des réalisations. Le Fonds continuera également de présider les groupes chargés du suivi des réalisations dans les domaines de l'éducation, des services WASH et de la protection sociale. Il travaillera également en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies au renforcement des capacités des pouvoirs publics à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec le PNUD et le Bureau national de statistique sur les enquêtes menées auprès des ménages, et encouragera la réalisation d'analyses favorisant l'équité, notamment grâce à la ventilation des données par genre, handicap, âge et situation géographique. Les évaluations prévues généreront des éléments factuels permettant de tirer des enseignements, d'assurer un suivi de l'impact et d'initier, le cas échéant, une réorientation stratégique du programme.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources

## Programme de coopération entre l'Érythrée et l'UNICEF, 2022–2026

<b>Convention relative aux droits de l'enfant</b> : tous les articles
<b>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :</b>
<p>a) Davantage de personnes ont bénéficié d'un accès et d'un recours équitables à des services sociaux essentiels, inclusifs et de qualité.</p> <p>b) Les institutions érythréennes du secteur public sont plus responsables et efficaces, et davantage de personnes sont à même d'exercer leur droit au développement.</p> <p>c) La population érythréenne, en particulier les personnes les plus défavorisées, disposent de moyens de subsistance accrus à mesure que la croissance économique devient plus inclusive et diversifiée.</p> <p>d) La population érythréenne a bénéficié d'une gestion durable et résiliente de l'environnement et des ressources naturelles face aux aléas climatiques.</p>
<b>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF</b> : 1-5

Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) [en milliers de dollars des États-Unis]		
					RO	AR	Total
1. Davantage d'enfants, de filles et de garçons adolescents et de femmes bénéficient de services et de pratiques de qualité, complets et abordables en matière de santé, de nutrition, d'eau, d'assainissement et d'hygiène.	Proportion de naissances assistées par un personnel de santé qualifié NR : 57,8 % (2020) NC : 80 % (2026)	Système d'information sanitaire	Le système de soins de santé a renforcé sa capacité à planifier, mettre en œuvre et contrôler des interventions équitables et à fort impact visant à réduire les complications néonatales et maternelles et les maladies infantiles évitables.  Les pouvoirs publics ont renforcé leur capacité à planifier, mettre en œuvre et contrôler des approches	Ministère de la santé  Ministère des terres, de l'eau et de l'environnement  Ministère de l'agriculture  Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	3 528	25 000	28 528
	Pourcentage d'enfants manifestant des symptômes respiratoires aigus présentés à un professionnel de santé approprié NR : 45 % (2010) NC : 75 % (2026)	Système d'information sanitaire					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) [en milliers de dollars des États-Unis]]		
					RO	AR	Total
	<p>Pourcentage de jeunes enfants bénéficiant de suppléments de vitamine A deux fois par an</p> <p>NR : 85 % (2020) NC : 90 % (2026)</p>	Système d'information sanitaire	<p>multisectorielles coordonnées à grande échelle destinées à améliorer la nutrition des enfants, des adolescentes et adolescents et des mères.</p> <p>Les autorités ont renforcé leurs capacités à planifier, mettre en œuvre et contrôler des approches équitables, durables et résilientes visant à accroître le recours à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de base/gérés en toute sécurité.</p>	<p>Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)</p> <p>Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</p> <p>Programme alimentaire mondial (PAM)</p> <p>Organisation mondiale de la Santé</p>			
	<p>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'émaciation sévère et d'autres formes de malnutrition aiguë sévère admis en traitement</p> <p>NR : 43,3 % (2020) NC : 50 % (2026)</p>	Données sur la nutrition, Ministère de la santé	<p>Les parents, le personnel soignant, les enfants et les femmes enceintes bénéficient d'approches sociales et comportementales renforcées, fondées sur des données probantes, destinées à améliorer leurs pratiques en matière de santé, de nutrition et d'hygiène.</p>				
	<p>Proportion de la population rurale pratiquant la défécation à l'air libre</p> <p>NR : 60 % (2020) NC : 0 % (2026)</p>	EPHS					
	<p>Pourcentage de la population rurale utilisant une source d'eau potable améliorée</p> <p>NR : 85 % (2015) NC : 95 % (2026)</p>	EPHS/Ministère des terres, de l'eau et de l'environnement					
2. Davantage d'enfants et d'adolescents filles et garçons sont préparés à l'école, bénéficient d'une éducation de qualité et obtiennent de meilleurs résultats d'apprentissage.	<p>Proportion d'enfants en âge scolaire primaire qui ne vont pas à l'école</p> <p>NR : 15,9 % (2018/2019) Garçons : 14,0 % Filles : 18,1 %</p> <p>NC : 10,5 % (2026) Garçons : 9,7 % Filles : 12,8 %</p>	Système informatique de gestion de l'éducation	<p>Le secteur de l'éducation et les collectivités sont mieux à même d'améliorer la couverture et la qualité du développement et de l'apprentissage des jeunes enfants.</p> <p>Le secteur de l'éducation a renforcé sa capacité à</p>	<p>Ministère de l'éducation</p> <p>Union nationale des jeunes et des étudiants érythréens</p> <p>Partenariat mondial pour l'éducation</p>	2 374	27 500	29 874

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) [en milliers de dollars des États-Unis]]		
					RO	AR	Total
	<p>Taux de poursuite jusqu'à la première année du collège (grade 5)</p> <p>NR : 81,5 % (2018/2019) NC : 96,4 %</p>	Système informatique de gestion de l'éducation	dispenser un enseignement plus équitable et de meilleure qualité, en particulier pour les enfants les plus défavorisés, y compris dans les situations d'urgence.	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture			
	<p>Pourcentage d'élèves qui achèvent le cycle d'enseignement primaire avec une maîtrise des compétences de base en lecture et mathématiques</p> <p><i>Lecture (langue maternelle)</i> NR : 64,7 % (2018/2019) NC : 80 % (2026)</p> <p><i>Mathématiques</i> NR : 9,2 % (2018/2019) NC : 50 % (2026)</p>	Système informatique de gestion de l'éducation	Le secteur de l'éducation dispose de plus de données probantes et a renforcé ses capacités pour assurer la planification, la mise en œuvre et la gestion des politiques.				
3. Davantage d'enfants, y compris les adolescentes et adolescents, sont plus en sécurité et mieux protégés contre la violence et les pratiques néfastes.	<p>Pourcentage de filles de moins de 15 ans ayant subi une forme quelconque de mutilation génitale féminine</p> <p>NR : 33 % (2010) NC : 10 % (2026)</p>	Enquête sur la population et la santé en Érythrée (EPHS)	L'Érythrée dispose d'un système de protection de l'enfance plus fort, assorti de pratiques institutionnelles améliorées.	Ministère du travail et de la protection sociale  Ministère de la justice  Ministère de la santé  Ministère des collectivités locales  Union nationale des femmes érythréennes  FNUAP  Programme des Nations Unies pour le développement	1 883	5 000	6 883
	<p>Pourcentage de femmes entre 20 et 49 ans mariées avant l'âge de 18 ans</p> <p>NR : 41 % (2010) NC : 20 % (2026)</p>	EPHS	Les familles et les collectivités font preuve d'une capacité et d'un engagement renforcés pour protéger les enfants et les femmes contre la violence, l'exploitation et les pratiques néfastes.				
	<p>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été déclarée</p> <p>NR : 60 % en milieu urbain (N/A en milieu rural) (2016) NC : 90 % moyenne nationale (2026)</p>	Rapports Ministère des finances et du développement national/Bureau national de statistique	Les autorités ont amélioré leurs capacités en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.				

<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) [en milliers de dollars des États-Unis]]</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
4. Davantage d'enfants et de familles bénéficient de politiques et de programmes de protection sociale de qualité, adaptés aux enfants, qui réduisent leur vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle.	Nombre d'enfants couverts par les programmes gouvernementaux de transferts en espèces NR : 83 000 (2015) NC : 250 000 (2026)	Ministère du travail et de la protection sociale	Les pouvoirs publics ont renforcé leurs moyens de production, d'analyse et de traitement des données sur la pauvreté des enfants en vue de concevoir, suivre et mettre en œuvre des politiques et des programmes sociaux centrés sur les enfants et favorisant leur intégration.  Les pouvoirs publics ont renforcé leur capacité à mener des programmes de protection sociale centrés sur l'enfant, répondant aux chocs et qui profitent aux plus vulnérables.	Ministère du travail et de la protection sociale  Ministère des collectivités locales  Ministère des finances  Bureau national de statistique  Union nationale des femmes érythréennes  FAO  PNUD  PAM  Banque mondiale	635	5 000	5 635
	Conduite d'une stratégie et/ou d'une politique nationale de protection sociale approuvée  NR : Non (2020) NC : Oui (2022)	Publication de la politique					
5. Efficacité du programme	Pourcentage d'indicateurs clés de performance satisfaisant aux exigences du tableau de bord  NR : 75 % (2020) NC : 95 % (2026)	InSight (plateforme UNICEF)		Ministère du développement national Ministère de la planification	5 132	2 500	7 632
<b>Total ressources</b>					<b>13 552</b>	<b>65 000</b>	<b>78 552</b>